

**PROCES VERBAL ADOPTE
A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE
DU 26 MARS 2024**



Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 07 mars 2024

Le 07 mars deux mille vingt-quatre,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

Présents : Présents : M. Ludovic GERAUDIE - M. Christophe BARBE - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET - Mme Gaëlle BEAUNE – Mme Nathalie PEROLEs - Mme Claire LASPERAS - M. Grégory BOUCHEREAU - M. Sylvain BONGRAND - M. Denis LIMOUSIN - M. Laurent COLONNA - Mme Géraldine BELEZY

Représentés : Mme Corinne JUST par Mme Claire LASPERAS
M. Saïd FETTAHI par Mme Valérie GILLET
Mme Laetitia COTARD par M. Christophe BARBE
Mme Pauline MARANDE par M. Thierry LORCIN
M. Damien PETIT par Mme Nathalie PEROLEs
Mme Nadine PECHUZAL par M. Denis LIMOUSIN
M. Christophe MAURY par M. Laurent COLONNA
M. Lucien COURTIAUD par M. Ludovic GERAUDIE

Monsieur Jean-Marie TEXONNIERE a été élu secrétaire de séance

Délibération 13/2024 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire

Je dois vous faire part de décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de ma délégation :

Décision n°11/2024 - Commande publique – Marchés publics - Prestation de services d'assurances de la commune du Palais sur Vienne - Assurance des véhicules à moteur et risques annexes – Assurance plaisance

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne, décide d'attribuer le marché :

- *Assurance des véhicules à moteur et risques annexes – Assurance plaisance*

A la compagnie d'assurance AXA France IARD SA représentée par Monsieur Jérôme DELCOURT - Agent général sis 63 rue François Chénieux à LIMOGES (87 000)

Prime annuelle relative à l'assurance plaisance : 143,82 € T.T.C.

Prise d'effet au 5 février 2024 à 00h00 pour une durée initiale allant jusqu'au 1er janvier 2025 avec reconduction tacite sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 2 mois. La durée du présent marché ne pourra excéder 4 ans.

Décision n°12/2024 - Commande publique – Marchés publics - Prestation de services d'assurance de la commune du Palais sur Vienne - Assurance des risques cyber de la collectivité

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne, décide d'attribuer le marché :

- *Assurance des risques cyber*

A la compagnie d'assurance STOÏK sise 4 rue Euler à PARIS (75 008) par le courtier d'assurance : AURA COURTAGE SAS sis 3 rue J. Constant Milleret à SAINT ETIENNE (42 000)

Prime annuelle relative à l'assurance des risques cyber de la collectivité : 1 957,05 € T.T.C.

Prise d'effet au 23 janvier 2024 à 00h00 pour une durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2024 avec reconduction annuelle tacite sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 2 mois. La durée du présent marché ne pourra excéder 4 ans.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter ce conseil municipal consacré au Débat d'Orientations Budgétaires, je voulais vous donner quelques informations. Tout d'abord, vous le verrez au cours de cette présentation, nous sommes en bonne santé financière, cela va nous permettre de faire des investissements importants et qui vont concerner notre centre-ville et le parc municipal. Les consultations seront lancées assez rapidement car nous souhaitons que ces projets se réalisent vite. Concernant le centre-ville, l'Etablissement Public Foncier (EPF) a effectué la dernière acquisition foncière concernant les terrains derrière l'ancien DB. L'idée était d'avoir une opération à tiroir permettant de faire des acquisitions foncières. Limoges Métropole faisait l'acquisition en passant par l'EPF et ensuite l'ODHAC récupérait ces terrains pour reconstituer l'offre par anticipation en vue de la déconstruction de la Cité André Brun. Les acquisitions foncières sont faites, les études de sol et de terrains vont avoir lieu. Le projet va enfin pouvoir avancer sur cette 2^{ème} phase du centre-ville c'est-à-dire la réappropriation de l'espace avec déconstruction de la cité puis nous envisageons la construction de commerces de rez-de-chaussée avec une vraie place publique ouvrant sur la Vienne et des appartements.

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires par Monsieur Fabien HUSSON.

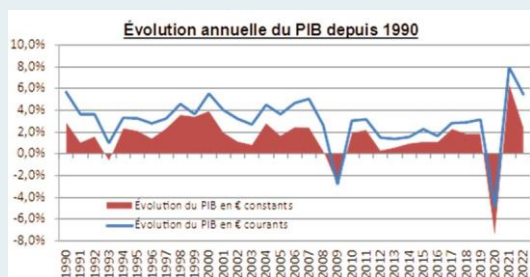
Sommaire

- ✓ **Contexte économique et financier**
 - Contexte général
 - Loi de finances 2024
 - Les finances locales

- ✓ **Situation financière de la commune**
 - Les principaux ratios
 - Section de fonctionnement
 - Section d'investissement
 - Les restes à réaliser
 - Les données financières
 - La fiscalité

- ✓ **Les orientations 2024**

Contexte économique et financier – contexte général



Environnement macroéconomique :

- Progression du PIB de 5,5% en 2022 après une chute de 8% en 2021 et une hausse de 8% en 2020
- Inflation de 4,9% en 2023 (hors tabac) contre 5,2% en 2022, une diminution s'opère mais reste globalement élevée. Cette inflation permet aux bases d'être dynamiques et d'augmenter
- La prévision 2024 est estimée à la hausse mais en nette recul par rapport à 2023 = + 3,8%
- Diminution des coûts de l'énergie
- Stagnation des taux d'intérêt qui restent toutefois élevés
- Dette publique = 111,8% du PIB en 2023, la dette des collectivités représentent 9,3% de la dette publique et reste stable (seuil du pacte de stabilité = 60%)
- Déficit public 2022 à 4,7% contre 6,5% en 2021 (seuil du pacte de stabilité = 3%)
- Poursuite de la maîtrise des dépenses publiques pour réduire le déficit

Contexte économique et financier – Loi de finances 2024

BUDGETS VERTS ET DETTES VERTES

- Mise en place d'une annexe budgétaire intitulée « mesure de l'impact environnemental du budget » sur le Compte Administratif,
- A partir de 2025, les axes « verts » devront être retranscrits sur les budgets primitifs
- Possibilité d'identification des dépenses d'investissement afin d'obtenir des financements spécifiques

BOUCLIER TARIFAIRE ET AMORTISSEUR « ELECTRICITE »

- Faculté d'un bouclier tarifaire pour les collectivités éligibles aux tarifs réglementés.
- Possibilité de prolongation de l'amortisseur électricité.

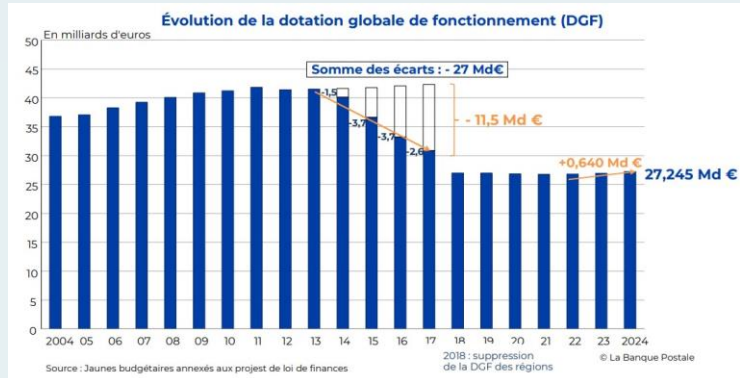
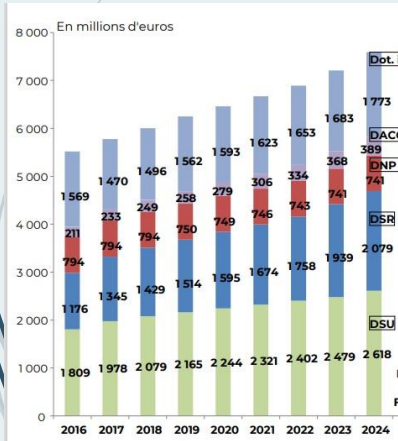
AUGMENTATION DU FONDS VERT

- Augmentation de l'enveloppe qui passe de 2Mds€ à 2,5Mds€.
- Poursuite du verdissement des dotations = 30% par la DSIL, 25% par la DSID et 20% de la DETR devront être considérés comme favorables à l'environnement.
- Enveloppe de 500 M€ pour rénover les écoles

Contexte économique et financier – Loi de finances 2024

DOTATIONS

- 220M€ d'augmentation de la DGF pour 2024 / + 90M€ pour la DSU et + 100M€ pour la DSR afin de permettre une augmentation de la DGF pour environ 60% des communes



Situation financière de la commune – Principaux ratios

Ratios satisfaisants

Dépenses par habitant : 953€
(strate : 1003€)

La dette par habitant : 340€
(strate : 797€)

Produit fiscal par habitant : 551€
(strate : 543€)

Ratios insatisfaisants

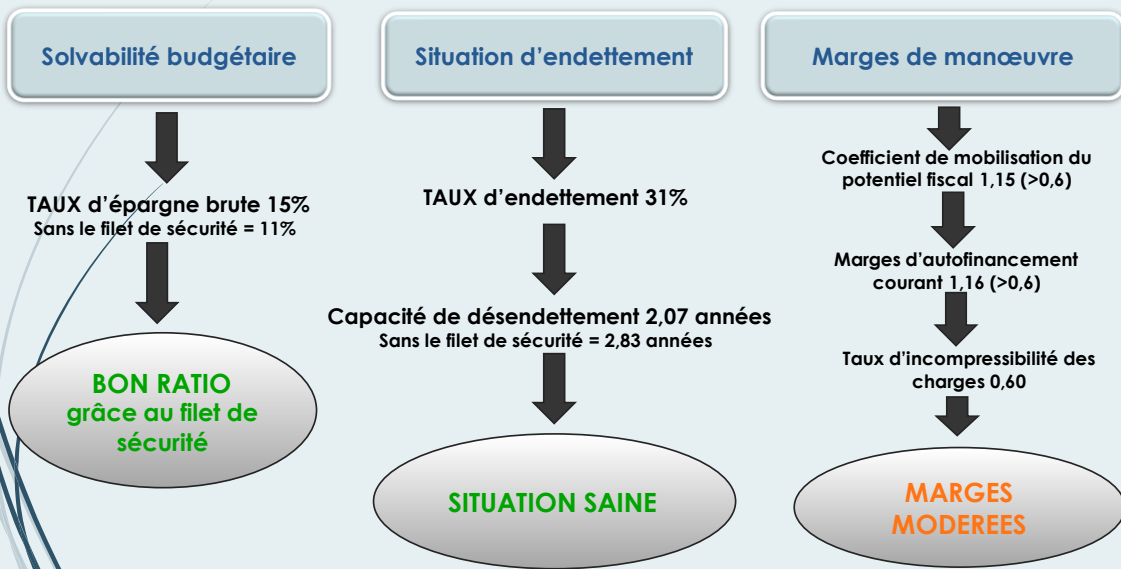
Recettes par habitant = 1 077€
sans le filet de sécurité = 1 033€ (strate : 1210€)

L'effort d'équipement par habitant : 196€ (strate : 327€)

L'enveloppe de DGF par habitant : 93€ (strate : 153€)

Ces ratios obligatoires de niveau montrent un manque évident de recettes. Le produit fiscal se situant que très légèrement au-dessus de la moyenne de la strate. Même si la commune investit moins que celles de la strate (196€ au lieu de 327€) elle augmente cependant de 75 % ses investissements sur 2023 affirmant ainsi la volonté d'une politique d'investissement tout en préservant son niveau d'endettement

Situation financière de la commune – Principaux ratios



Situation financière de la commune – Fonctionnement

Dépenses

2022 = 5 561 344€ +4,67% → 2023 = 5 821 188€

Charges à caractère général- 011

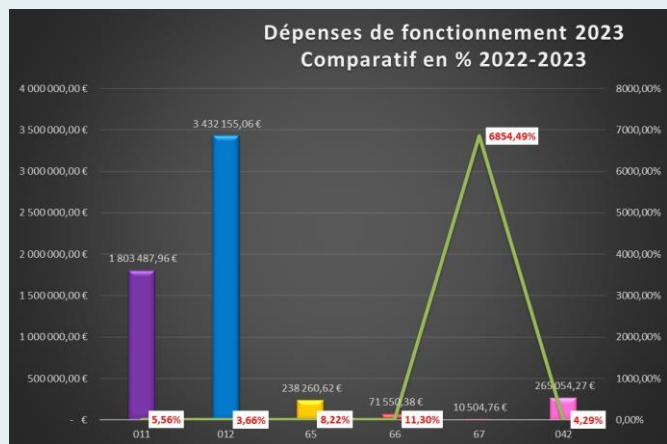
- Inflation des denrées alimentaires +10%
- Hausse sur l'entretien de nos bâtiments et de nos véhicules
- Baisse de l'énergie grâce à l'extinction de l'EP (-80% en énergie/-75% coût)
- Acomptes anormalement élevés de DALKIA (190 999€) qui faussent de fait les résultats du 011

Charges de personnel- 012

- Augmentation du Point d'indice en juillet 2023
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
- Revalorisation des catégories B et C
- Hausse de 53% de la cotisation assurance du personnel

Autres dépenses

- 65 : hausse de la participation au CCAS
- 66 : hausse des taux d'intérêts
- 67 : hausse due aux remboursements des factures périscolaires suite au portail famille
- 014 : baisse des prélèvements SRU et pollution domestique



Situation financière de la commune – Fonctionnement

2022 = 6 093 582€ **+ 8,03%** → 2023 = 6 583 091€ **Avec 002**
 Excédent de fonctionnement
 2022 = 8 588 901€ **+ 3,11%** → 2023 = 8 856 017€



Produits des services et des domaines – 70

- Fin du remboursement d'une mise à disposition
- Hausse de ventes des repas de la cuisine centrale
- Baisse des produits de la restauration scolaire suite à la mise en place de la cantine à 1 euro,



Impôts et taxes - 73

- Hausse des recettes grâce à la hausse des bases fiscales par rapport à 2022



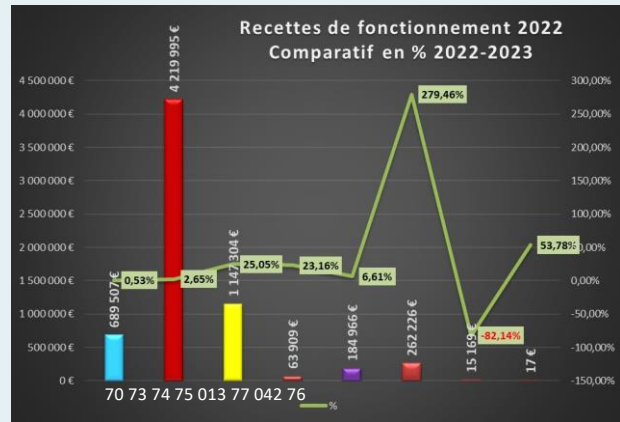
Dotations, subventions et participation - 74

- Solde du filet de sécurité de 270 039€
- ASP en année pleine = 100 665€



Autres recettes

- **Le 75** : hausse des produits des domaines grâce aux locations de salles
- **013** : hausse des remboursements des arrêts maladie
- **Le 77** : augmentation exponentielle suite aux remboursements de Dalkia = 190 099€ et de Total énergie = 6 234€



Monsieur le Maire

Sur le filet de sécurité, il faut souligner le travail effectué par les services. Bon nombre de communes pouvaient prétendre au filet de sécurité, ont touché l'acompte et ont dû le rendre. Cela n'a pas été le cas pour le Palais-sur-Vienne puisqu'un travail remarquable a été effectué par les services. Je pense que nous avons eu l'une des enveloppes les plus importantes du Département. Si nous n'avions pas eu ce filet de sécurité nous aurions été dans une situation un peu plus complexe pour aborder ce budget 2024. Je félicite donc les agents concernés et le Directeur Général des Services.

Situation financière de la commune – Investissement

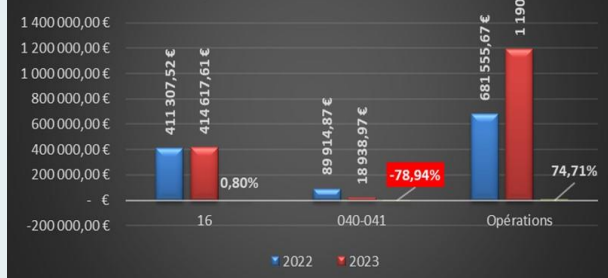
2022 = 1 187 748€ **+ 38,93%** → 2023 = 1 650 096

Remboursement du capital des emprunts : 414 618€

•Montant des opérations = 1 190 737€ dont :

- 392 944 € Eclairage public (rénovation-extinction)
- 200 132 € Restructuration du centre-ville (Achat Maison-études)
- 108 243 € Acquisition de véhicules
- 70 878 € Ecole Jules Ferry (fenêtres-matériel restauration-sanitaires-matériel de classe)
- 68 488 € Environnement (Pistes forestières-plantations d'arbres-eaux de baignade)
- 65 882 € Salles municipales (matériel d'entretien-faux plafonds GP)
- 64 830 € Sites sportifs (fondations + SSI Maison Rouge-diagnostics + toiture Marchessou-ventilation + tableau Claveyrollas-toiture tennis)
- 51 299 € Services (divers matériel)
- 47 780 € Voirie et aménagement (panneau lumineux-Création accès parking à DEXET-réhabilitation de la cabane du Ferré)
- 28 033 € Mairie (salle de pause et CM + matériel audio et vidéo de réunion)
- 26 360 € Bâtiments communaux (mises aux normes-P3-matériel divers)
- 22 217 € Ecole Jean Giraudoux (sigle républicains-étude cour OASIS-Matériel de classe)
- 14 634 € Rénovation énergétique des bâtiments
- 8 759 € Ecole Aristide Briand (Leds-jeux de la cour-matériel de classe)
- 8 592 € Centre culturel (remplacement du SSI)
- 8 389 € Logements locatifs (travaux de rénovation et de mises aux normes)
- 3 277 € Foncier (Acquisition parcelle)

Dépenses d'investissements comparatif 2022/2023



Situation financière de la commune – Investissement

2022 = 1 070 485€
 + 36,22% → 2023 = 1 458 245€



Remboursement de la consignation pour l'achat de la maison rue Pierre et Marie Curie,

chapitre 10 =
 • Taxe d'Aménagement : 89 760€
 • FCTVA : 66 065€
 • Excédent capitalisé 1068 : 758 313€

Total opérations = 255 483€ de subventions

Opérations d'ordre : amortissement et écritures de cession = 268 824,45€

L'essentiel des recettes provient de l'excédent de fonctionnement



Fabien HUSSON

Nous avons perçu 255 483€ de subventions, c'est un montant relativement important à l'échelle de notre collectivité. Cela est lié à un travail de regroupement et d'optimisation des opérations pour pouvoir présenter des dossiers complets permettant d'avoir des taux de financement et des assiettes de financement importants.

Situation financière de la commune – RECAPITULATIF

AVEC LE FILET DE SECURITE

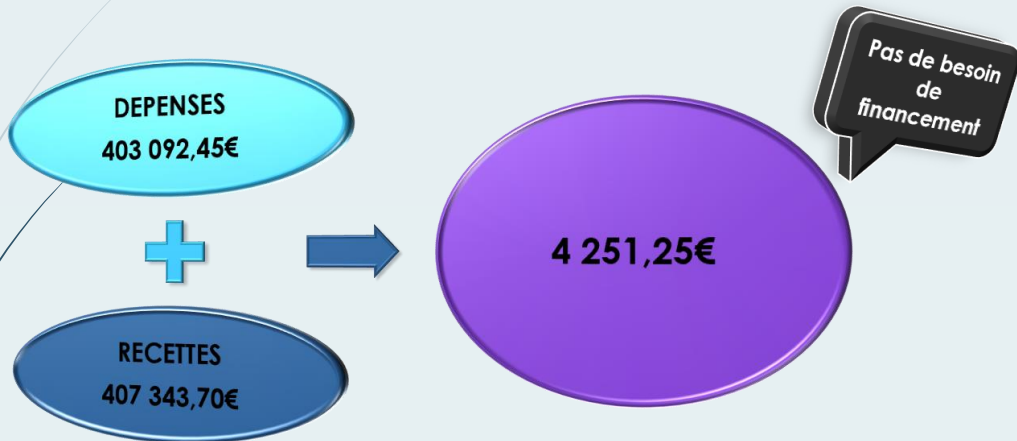
	2022/2023		DIFFERENCE
	Evolution en % des dépenses	Evolution en % des recettes	
Fonctionnement	4,67%	8,03%	3,36%
Investissement	39,11%	36,22%	-2,88%

SANS LE FILET DE SECURITE

	2022/2023		DIFFERENCE
	Evolution en % des dépenses	Evolution en % des recettes	
Fonctionnement	4,67%	3,60%	-1,07%
Investissement	39,11%	36,22%	-2,88%

En fonctionnement, la hausse des recettes compensent les dépenses uniquement grâce au filet de sécurité. Dans un même temps, les ressources propres d'investissement ne permettent pas à elles seules d'équilibrer les dépenses. Actuellement, les investissements sont possibles grâce à l'excédent confortable de la collectivité.

Situation financière de la commune – les restes à réaliser



Situation financière de la commune Les données financières

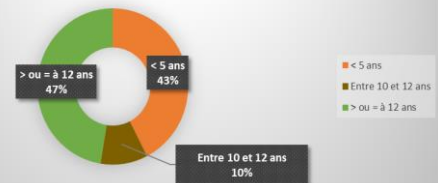
Encours = 2 060 999€

Encours/CAF brute
= 2,07 années

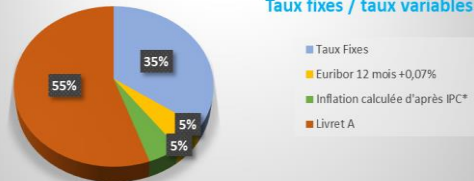
Dettes



Répartition du capital restant dû au 01/01/2024 suivant durée résiduelle



Répartition
Taux fixes / taux variables



Situation financière de la commune Les données financières

LES EPARGNES

Épargne de gestion : capacité à dégager un autofinancement

Épargne brute :

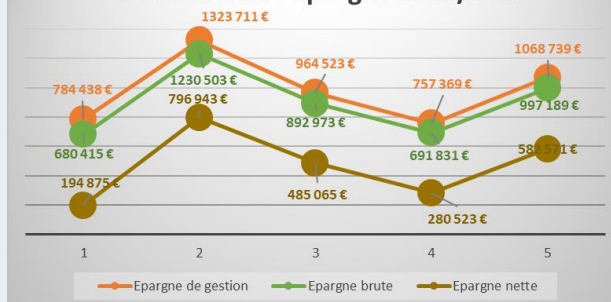
- Épargne de gestion à laquelle on retire les intérêts de la dette ;
- Doit couvrir le remboursement du capital des emprunts

Épargne nette :

- Épargne brute diminuée du capital de la dette
- Capacité d'investissement de la collectivité

Taux d'épargne brute
= 15,22 %
Taux satisfaisant = entre 8 et 15%

Evolution de l'Épargne 2019/2023



Evolution des dépenses (DRF) 2019-2023

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	4 844 350 €	4 733 761 €	4 618 522 €	5 217 357 €	5 484 583 €	
Evolution année n+1/n en %		-4,17	-2,28	-2,43	12,97	5,12
						3,83

Situation financière de la commune Les données financières

LA FISCALITE

Base TH + THLV = 221 178€

Taux = 12,42%

Produits = 27 470€

BASE TFB = 7 458 409€

Taux = 43,70%

Produits = 3 260 624€ + 60 819€ (effet correcteur) + 939€ (lissage) = 3 321 083€

BASE TFNB = 35 996€

Taux = 106,51%

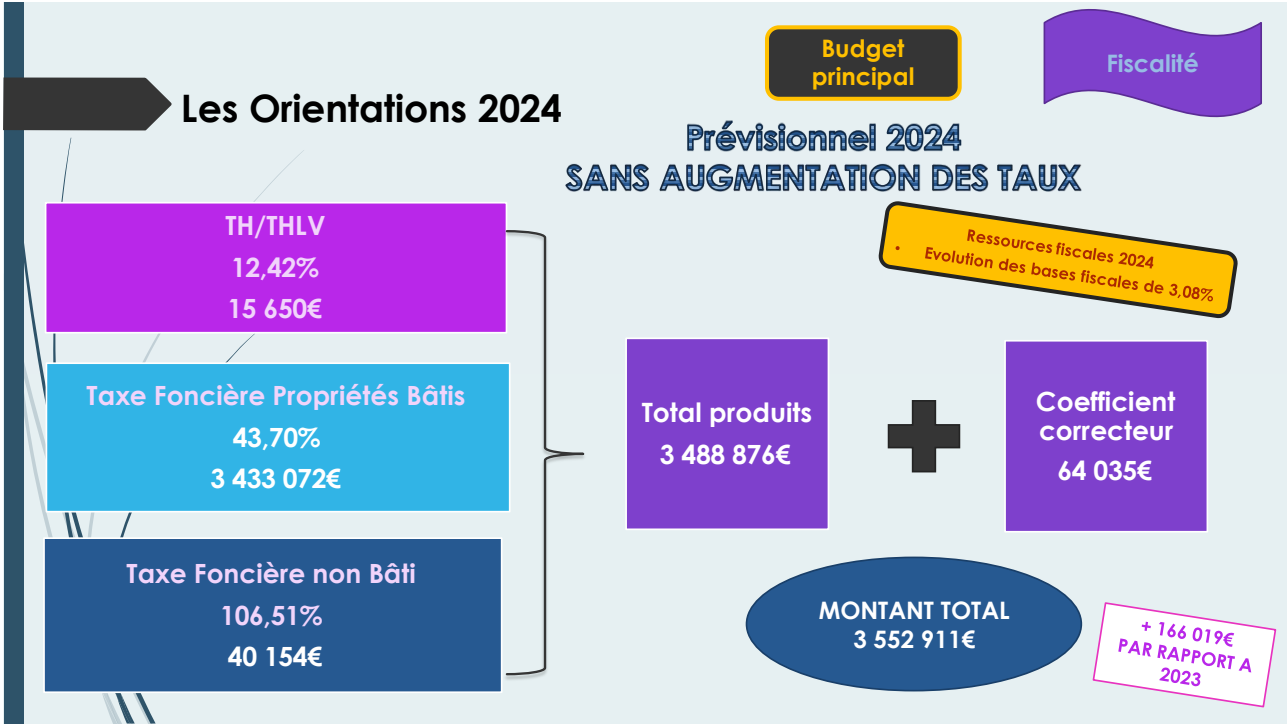
Produit = 38 339€

TOTAL FISCALITE LOCALE

3 386 892€

ANNEE 2023
Etat 1288 M de la fiscalité locale

**+ 242 114€
PAR RAPPORT
A 2022**



Les Orientations 2024

Budget principal Fiscalité

Taxe foncière bâtie

**POUR INFORMATION
Prévisionnel 2024
AVEC AUGMENTATION DU TAUX**

Taux 2023 = 43.70

A taux constant
+ 121 989€ PAR RAPPORT A 2023

Taux	Point supplémentaire	% d'augmentation	Produit	Recette en + par rapport au produit assuré à 43.70 %
44.14	0.44	1.00	3 467 638	34 566
44.57	0.87	2.00	3 501 419	68 347
45.01	1.31	3.00	3 535 986	102 914

Les Orientations 2024

Taxe foncière non bâtie

POUR INFORMATION
Prévisionnel 2024
AVEC AUGMENTATION DU TAUX

Taux 2023 = 106,51

A taux constant
+ 1 815€ PAR RAPPORT A 2023

Taux	Point supplémentaire	% d'augmentation	Produit	Recette en + par rapport au produit assuré à 106,51 %
107,58	1,07	1,00	40 558	404
109,71	2,13	2,00	40 957	803
180,64	3,20	3,00	41 361	1 207

Les Orientations 2024

Dépenses

Diminution de 5% des dépenses totales malgré l'inflation prévue pour 2024 et la hausse des dépenses de personnel suite aux 5 points d'indice en janvier 2024 pour l'ensemble des agents

011

- Baisse des dépenses d'énergie
- Budget en baisse demandé aux services
- Augmentation importante des coûts des denrées alimentaires suite à l'inflation
- Hausse des dépenses : assurance - réparation des biens - fournitures
- Baisse des dépenses : entretien des véhicules - contrats de prestation de services - produits de traitement

012

- Augmentation de 138 000€
- Augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents + avancements 2024
- Recrutements à venir (chef d'équipe EV)
- Prise en compte du paiement des CET
- Assurance du personnel = hausse de 12 000€

Divers

- Chapitre 65 : montant initial de la subvention CCAS + logiciels en cloud
- Chapitre 66 : hausse des intérêts d'emprunts
- Chapitre 67 : baisse des charges exceptionnelles
- Chapitre 014 : baisse de la redevance SRU

Section de Fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	% évolution BP/BP
011	Charges à caractère général	1 848 085 €	1 803 488 €	1 556 421 €	-16%
012	Charges de personnel	3 503 000 €	3 432 155 €	3 641 000 €	4%
65	Autres charges de gestion courantes	251 273 €	238 261 €	262 012 €	4%
66	Charges financières	71 850 €	71 550 €	77 600 €	8%
67	Charges exceptionnelles	11 000 €	10 505 €	3 500 €	-68%
014	Atténuation de produits	25 484 €	175 €	200 €	-99%
022	Dépenses imprévues	130 000 €	0 €		-100%
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 840 692 €	5 556 134 €	5 540 733 €	-5%
TRAVAUX EN REGIE A DEDUIRE		25 000 €		25 000 €	0%
INTERET D'EMPRUNT		71 850 €	71 550 €	77 600 €	8%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 743 842 €	5 484 583 €	5 438 133 €	-5%

Les Orientations 2024

Budget principal

Fonctionnement

Recettes

70

- Produits des domaines en baisse suite à une surestimation des recettes sur 2023

73

- Fiscalité revue à la hausse compte tenu de l'évolution des bases

74

- Dotations identiques à 2023
- Versements CAF revus à la baisse
- Compensation ASP à hauteur de 100 000€
- Pas de reconduction du filet de sécurité

75

- Hausse des revenus des immeubles

013

- Estimation à la hausse des remboursements des salaires des agents en maladie

Même si certaines recettes sont en hausse sur 2024, la baisse générale est principalement due à l'absence du filet de sécurité qui n'est pas reconduit et qui a permis des recettes supplémentaires sur 2023

Section de Fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	% évolution BP/BP
70	Produits des services, du domaine	720 900 €	689 507 €	703 502 €	-2%
73	Impôts et taxes	4 266 362 €	4 219 995 €	4 393 394 €	3%
74	Dotations, subventions et participations	1 173 914 €	1 147 304 €	857 578 €	-27%
75	Autres produits de gestion courante	61 000 €	63 909 €	71 000 €	16%
013	Atténuation de charges	125 000 €	184 966 €	175 000 €	40%
76	Produits financiers	20 €	17 €	20 €	0%
77	Produits exceptionnels (hors cession)	52 570 €	247 626 €	30 000 €	-43%
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 399 766 €	6 553 322 €	6 230 494 €	-3%

Les Orientations 2024

Budget principal

Investissement

Dépenses

- Rembt du capital des emprunts : 357 776€
- Les dépenses d'équipement : 1 988 390€
 - Création d'un parc Municipal
 - Réaménagement du centre-ville
 - Cours OASIS
 - Travaux et équipement des écoles
 - Réparation et entretien des bâtiments sportifs
 - Travaux d'économie d'énergie
 - Remplacements des matériels (véhicules)
- Les dépenses 2023 non réalisées : 248 446€

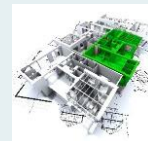
TOTAL = 2 236 836€



Recettes

- FCTVA sur travaux 2022 : environ 60 001€
- Cessions mobilières et immobilières : 300 000€
- Taxe d'aménagement : 85 000 €
- Subventions possibles : 199 000€

TOTAL = 644 001€



Les orientations 2024 – le besoin de financement

Estimation du besoin de financement pour les investissements 2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Epargne nette A	155 521 €	585 881 €	356 761 €
Recettes d'investissement propres B	117 000 €	392 520 €	557 343 €
Capacité d'investissement C = A + B	272 521 €	978 401 €	914 104 €
Dépenses d'investissement hors capital de la dette D	1 210 123 €	1 235 478 €	2 264 758 €
Besoin de financement E = D - C	937 602 €	257 078 €	1 350 654 €

Besoin de financement des RAR 2023 et du déficit 2023 cumulé

Financé par l'excédent de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	Besoin de financement
RAR 2023	403 092 €	407 344 €	-4 251 €
Résultat 2023 - Déficit	191 850 €		191 850 €
Résultat 2022 - Déficit reporté	505 298 €		505 298 €
TOTAL à inscrire au 1068	1 100 240 €	407 344 €	692 897 €

Besoin de financement des investissements 2024	1 350 654 €
Financement des RAR et du DEFICIT	692 897 €
TOTAL	2 043 551 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL

Les orientations 2024 – l'emprunt prévisionnel pour l'équilibre

	DEPENSES	RECETTES
RAR	403 092	407 344
001- Déficit année N	191 850	
001 - Déficit reporté	505 298	
Affectation de résultat - 1068		692 897
024 vente de biens communaux et de matériel		300 000
FCTVA		60 001
TAXE D'AMENAGEMENT		85 000
VERSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 328 534
SUBVENTIONS POSSIBLES 2024		199 000
Travaux 2023 - Coups partis	248 446	
TRAVAUX 2024 T.T.C.	1 988 390	
REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641	357 776	
Amortissements		250 000
040 - Travaux en régie - (042 en fonct recettes)	25 000	
040 Amortissst Subv - (042 en fonct recettes)	2 922	
041 opération d'ordre (frais d'études)		
EMPRUNT POTENTIEL POUR EQUILIBRE		400 000
TOTAL	3 722 775	3 722 775

- ← Besoin de financement
- ← Ressources propres
- ← Ressources exceptionnelles
- ← Excédent de fonctionnement
- ← Subventions possibles
- } Investissements 2023 + capital
2 594 612€
- ← Emprunt potentiel

DELIBERATION n° 13/2024

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 mars 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 08 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint donnant lieu à un débat,

Le conseil Municipal

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2024 présentées par Monsieur Fabien HUSSON et Monsieur le Maire,

Par ailleurs, **l'ensemble du Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que le Printemps de la culture débute le 16 mars prochain, vous êtes bien sûr invités au lancement. Les programmes sont également à votre disposition.

Fin de la séance à 19h20.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

**SIGNATURES POUR
APPROBATION**

**DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2024**

Signature de Monsieur le Maire

Signature du Secrétaire de séance